

PROCESSUS n° **1**

**GouVERNANCE ET VIE ASSOCIATIVE**

Procédure n° **1-P02/B**

Date de mise à jour : 09/05/2016

Date version initiale : 21/04/2009

PROCEDURE

**Cahier des charges Commission du Partenariat International CPI**

**DESTINATAIRE(S)**

**DPI**

**EMETTEUR**

Direction/Serv.: **DPI**

Rédacteur : **JB COUSIN**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **VALIDATION (et circuit)** | DATE | NOM, PRENOM, SIGNATURE |
| Direction émettrice : **DPI** |  |  |
| Direction co-émettrice : |  |  |
| CAI, Réception le : |  |  |
| CAI, Avis rendu le : |  |  |
| Délégué Général |  |  |
| Approuvé par le CA du  |  |  |
| Le Secrétaire du CA |  |  |
| *Retour à la DG /CAI pour :** Mise en ligne sur Solidarnet
* Classement
* Archivage
* Transmission d’une copie de la version originale signée à (aux)direction(s) émettrice(s) (qui se chargera/ont de la diffusion).
 |  |  |

|  |
| --- |
| S’il s’agit d’une évolution de la procédure, mentionner ici de façon très synthétique les modifications. |

1. **Objet**

Ce cahier des charges définit le mandat et les modalités internes de fonctionnement de la Commission du Partenariat International (CPI).

1. **Domaine d'application**

Ce cahier des charges s’applique à tous les services de la Direction du Partenariat International (DPI) et aux bénévoles membres de la CPI dans le respect de sa mission et de ses objectifs décrits ci-dessous.

1. **Mission**

Espace de formation, de mutualisation d’expériences et de discussion des enjeux mondiaux, la CPI est le lieu où les bénévoles[[1]](#footnote-1) mandatés par les régions et les MSE - et les salariés de la Direction du Partenariat International - débattent et s’approprient une vision commune et cohérente du partenariat au CCFD-Terre Solidaire.

1. **Objectifs**

La Commission du Partenariat International a pour objectifs de :

* Discuter et valider des propositions destinées au Conseil d’Administration dans le cadre de l’élaboration et de la mise en œuvre du Rapport d’Orientation ou de tout autre positionnement stratégique de l’association touchant au partenariat international.
* Etre un lieu de réflexion prospectif et de débat d’idées pour alimenter les réflexions liées aux évolutions stratégiques du CCFD-Terre Solidaire en terme de partenariat international, à partir de l’évolution du contexte, des discussions partenariales, des retours des régions et des MSE.
* Etre un espace de formation et de renforcement des compétences des bénévoles des CTP (Commissions Territoriales ou thématique du Partenariat) afin qu’ils puissent en région ou dans leur MSE transmettre et partager la stratégie et l’approche partenariat du CCFD-Terre Solidaire.
* Faciliter les stratégies régionales de rapprochement Réseau – partenaires, notamment par le partage et la mutualisation des expériences entre régions, MSE et partenaires.
1. **Composition de la Commission du Partenariat International**

La Commission du Partenariat International est composée de tous les membres des CTP.

Sont invités permanents : le directeur et les responsables de service, ainsi que les chargés de mission de la DPI.

Sa présidence et vice –présidence sont assurés par deux membre élu(e) à la majorité simple parmi les référent(e)s des CTP puis mandatés par le Conseil d’Administration pour trois ans, renouvelable deux fois.

Le ou la président(e) a pour responsabilité :

* Convoquer et établir l’ordre du jour de la CPI, en concertation avec le Directeur de la DPI
* Co-animer de la CPI, avec la DPI
* Saisir le Conseil d’administration, sur initiative propre ou à la demande des référents CTP, lorsque le/la Président(e) de la CPI juge nécessaire un débat, une validation, une décision sur un sujet traitant au partenariat international
* Etre l’interface du Conseil d’Administration pour toutes les questions touchant au partenariat international. A ce titre le/la Président(e) de la CPI pourra, à l’invitation du conseil d’administration participer aux réunions du Conseil lorsque le partenariat international sera à l’ordre du jour.

Le ou la vice-Président(e) supplée le ou la président(e) en cas d’indisponibilité

1. **Engagement des membres à la CPI**

Les membres de la Commission du Partenariat International sont membres d’une CTP. Ace titre ils doivent :

* Etre adhérent(e)s au CCFD Terre Solidaire ou à un MSE de la collégialité
* Etre engagé(e) sur leur territoire ou dans leur mouvement sur les problématiques de solidarité internationale ou de développement local
* Avoir une appétence, intérêt, pour la zone géographique ou la thématique Migrations Internationales. La connaissance de la zone ou d’une langue parlée dans la zone est un plus.
* Etre disposé(e) à se former et à partager avec/transmettre à leur région ou MSE.

De plus ils doivent :

* S’engager à assister aux réunions de la CPI et de la CTP, sauf cas de force majeure ;
* Etre disponible pour répondre aux invitations des sessions régionales/forums régionaux (en fonction des ordres du jour) ou aux réunions MSE/CCFD-Terre Solidaire.
1. **Articulation avec les Commissions Territoriales/thématiques du Partenariat**

Voir le cahier des charges des Commissions Territoriales/thématique du Partenariat CTP.

1. **Modalités et fonctionnement**

La CPI se réunit au moins une fois par an, pendant le week-end.

Un compte rendu des débats est établi par son/sa président(e) avec l’appui du directeur de la DPI, puis est diffusé et archivé sur Solidarnet.

–ooOoo–

**EVOLUTION DE LA PROCEDURE**

*(récupérer l’original auprès de la DG/CAI)*

*A remplir par la / les Direction(s) émettrice(s)*

|  |
| --- |
| Date de fin de validité de cette version (liée à la nécessité d’une mise à jour) : |
| Direction émettrice : **DPI** | Le : | NOM, PRENOM, SIGNATURE : |
| Direction co-émettrice :  | Le : | NOM, PRENOM, SIGNATURE : |

Retourner ce document signé à la DG / CAI.

**FIN DE VIE DE LA PROCEDURE**

*(récupérer l’original auprès de la DG / CAI)*

*A remplir par la / les Direction(s) émettrice(s)*

|  |
| --- |
| Date de fin de validité de la procédure : |
| Direction émettrice : DPI | Le : | NOM, PRENOM, SIGNATURE : |
| Direction co-émettrice :  | Le : | NOM, PRENOM, SIGNATURE : |
| Délégué Général | Le : | SIGNATURE : |

1. Participant aux Commissions Territoriales ou thématique du Partenariat (CTP) [↑](#footnote-ref-1)